

Règlements de la Municipalité de La Conception

RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2009 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ.

ATTENDU QU' il est nécessaire d'adopter une tarification pour l'activité du camp de jour pour les membres de la famille d'un employé municipal;

ATTENDU QUE les membres de la famille des employés municipaux pourront bénéficier du même tarif que les résidents de la Municipalité;

ATTENDU la modification suivante de l'article 1, section 5 : « 16.1 Résident et membre de la famille d'un employé municipal »;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Maire, Gilles Bélanger, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement numéro 11-2009 modifiant le règlement numéro 04-2009 concernant la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité soit et est adopté tel que déposé.

ARTICLE 1 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Carine Lachapelle,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Gilles Bélanger,
Maire

Avis de motion : 9 mars 2009

Adoption : 14 avril 2009

Avis public d'entrée en vigueur : 12 mai 2009.